

CENTRE-FEMMES DE BEAUCE

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE CONSULTATION
SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS RELIÉS AUX DIFFÉRENCES
CULTURELLES

VILLE SAINT-GEORGES

1^{ER} NOVEMBRE 2007

Introduction

Le Centre-Femmes de Beauce, organisme à but non lucratif fondé en 1980, vise à défendre et à promouvoir les intérêts des femmes dans une perspective de changement social. Le dépôt de notre mémoire et notre participation au forum des citoyens nous apparaissent nécessaire afin de donner un point de vue qui reflète celui des femmes qui fréquentent le centre.

Notre message est que le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale et non négociable.

Nous sommes en accord avec les trois valeurs collectives énoncées par le Conseil du Statut de la femme :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La primauté du fait français
- La séparation entre l'État et la religion

Égalité entre les femmes et les hommes.

Nous ne sommes pas prêtes au nom des relations de bon voisinage à écarter ou à sacrifier le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce droit pour nous est non négociable. L'égalité est une valeur commune, un droit individuel et un droit collectif que le gouvernement a choisi de protéger et de promouvoir.

Lorsque l'on regarde l'histoire des femmes, il n'y a pas si longtemps que nous avons des acquis et ces acquis sont fragiles alors nous nous devons de les protéger. Les femmes ont réussi à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes au prix de batailles importantes et nous ne sommes pas prêtes à reculer sur ce sujet.

Nous demandons que la Charte des droits et libertés de la personne soit amendée pour qu'elle soit claire et affirme sans équivoque que l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être compromise au nom, notamment, de la liberté de religion.

La primauté du fait français

Le Québec s'est toujours caractérisé par sa lutte épique pour la survie du français. Tous les gouvernements ont assuré la protection de la langue de la majorité. Les Québécois ont un lien indéfectible entre leur langue et leur identité.

L'immigration est nécessaire pour le développement du Québec mais les valeurs et la langue de la société québécoise semblent ne pas être comprises lorsque le Québec est vendu comme terre d'accueil. Il est absolument nécessaire que ces choses soient claires et bien établies avant que des immigrants viennent s'installer au Québec. Que les personnes intéressées connaissent notre histoire en tant que Nation Québécoise mais également ils devraient recevoir une formation de citoyenneté québécoise (incluant l'historique des luttes pour arriver à une société égalitaire femmes-hommes). Lorsqu'ils arrivent ici, la connaissance et la maîtrise de la langue française doit être, outre une obligation mais également le premier outil d'intégration.

Les efforts afin de reconnaître les diplômes et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger sont nettement insuffisants dans un contexte de pénurie de la main d'œuvre comme nous vivons maintenant. De plus, le fait d'avoir un travail bien rémunéré en français et qui tient compte des compétences contribue à l'intégration à la société québécoise.

La séparation entre l'État et la religion

Nous savons toutes et tous qu'avant d'avoir des institutions démocratiques et même après, l'Église a joué tous les rôles et est intervenue sur bien des plans. Le non-avancement de certains droits des femmes est en parti dû à cela jusqu'à ce qu'arrive la

Révolution Tranquille. La séparation de l'état et de la religion n'est donc apparue qu'à cette époque et nous savons tous que ça ne fait pas si longtemps que ça. Il est impératif que ce fait demeure.

Une charte de laïcité qui affirme le caractère laïque de l'état et le fait de procéder par une loi en tenant compte de nos enjeux sociaux et nos valeurs démocratiques est nécessaire. Cette charte de laïcité devient un outil supplémentaire à la Charte des droits et libertés dans une interprétation beaucoup plus claire de nos valeurs démocratiques en lien avec la religion. Dans cette Charte, nous pourrions voir des choses telles :

- Laïcisation de tous les lieux publics
- Refus de la ségrégation sexuelle dans les institutions, ex : médecins, policiers etc.
- Interdiction de tous les symboles religieux même le Kirpan

La liberté de religion existe mais dans les églises, temples, mosquées et à la maison et non dans les lieux publics.

Conclusion

Actuellement, les groupes de femmes sont confrontés à ce débat. Il faut le faire sur la base de nos valeurs telles **l'égalité, le respect, la solidarité**. Actuellement, les débats sur la place publique sont souvent faits par une minorité intégriste qui tente de nous imposer leurs valeurs où très souvent les femmes sont peu ou pas présentes.